



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 76153

Texte de la question

M. Pierre Hellier demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de bien vouloir lui préciser si, compte tenu des données scientifiques plus précises dont dispose désormais l'administration en matière de « propagation » de l'encéphalopathie spongiforme bovine et des analyses effectuées de façon systématique, sur chaque animal, à l'abattoir, permettant ainsi d'affirmer avec certitude qu'il est indemne de toute contamination, des mesures peuvent être prises prochainement pour mettre un terme à l'abattage systématique du troupeau et limiter l'abattage aux seuls animaux atteints par l'ESB. Cette solution, si elle pouvait être retenue, permettrait aux éleveurs frappés par un tel « drame » de conserver une partie de leur cheptel sain et leur éviterait, outre la perte financière engendrée par l'abattage de tous les animaux, d'avoir à recommencer à zéro l'important travail de sélection de race au sein de leurs troupeaux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76153

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 juin 2002, page 2525